

# DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/01/2024 au 30 Juin 2027.

Je soussigné (nom, prénom) Mr Garnier Patrick

Adresse : 59 rue Hippolyte Lozier

Code postal : 27320 Ville : Nonancourt

Titulaire de droit de destruction\*,

Qualité du titulaire du droit de destruction :  propriétaire \*,  possesseur \*,  fermier \*

Piégeur

Déclare :  Piéger \*

Faire piéger \*

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : Nonancourt

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 27-4390

Par M. (nom, prénom) Mr Garnier Patrick

Demeurant à 59 rue Hippolyte Lozier

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 27-4390

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) Mr Thomasse François

Demeurant à Avenue des arts à Nonancourt

Fait à Nonancourt le 15/01/2024

Signature du déclarant :



Tampon de la mairie :

le Maire

Jean-Loup JUSTEAU



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration. Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

*Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.*

\* Cochez la case correspondante

# DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 01/01/2024 au 30 Juin 2027.

Je soussigné (nom, prénom) ..... Mr Garnier Patrick .....

Adresse : ..... 59 rue Hippolyte Lozier .....

Code postal : ..... 27320 ..... Ville : ..... Nonancourt .....

Titulaire de droit de destruction\*,

Qualité du titulaire du droit de destruction :  propriétaire \*,  possesseur \*,  fermier \*,  
 Piégeur

Déclare :  Piéger \*

Faire piéger \*

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : ..... Nonancourt .....

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : ..... 27-4398 .....

Par M. (nom, prénom) ..... Mr Thomasse François .....

Demeurant à ..... Avenue des arts à Nonancourt .....

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : ..... 27-4398 .....

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) ..... Mr Garnier Patrick .....

Demeurant à ..... 59 rue Hippolyte Lozier .....

Fait à ..... Nonancourt ..... le 15 / 01 / 2024

Signature du déclarant :



Tampon de la mairie :

le maire  
Jean-Loup JUSTEAU



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

*Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au 1 de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.*

\* Cochez la case correspondante